

-
Jeudi 9 décembre 2021

BUDGET 2022 D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES : UN BUDGET EN TENSION ET RESPONSABLE

Le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a adopté son budget pour l'année 2022 dans un contexte de persistance des effets de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19. Ainsi, même en prenant comme hypothèse la fin progressive de la crise sanitaire, les ressources d'Île-de-France Mobilités devraient être de plus de 700 M€ en deçà de leur niveau projeté avant l'émergence de la crise.

En 2021, les ressources d'Île-de-France Mobilités ont été fortement affectées par la crise avec un coût estimé à 1,3 milliard d'euros. L'État a convenu d'apporter un soutien financier sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro de 800 millions d'euros, qui ne couvre donc pas l'intégralité des pertes.

Pour son budget 2022, Île-de-France Mobilités a pris comme hypothèse la fin progressive de la crise sanitaire actuelle et la poursuite de la croissance de ses recettes en continuité avec la reprise constatée au dernier trimestre 2021. Toutefois, les effets de la crise n'auraient pas disparus. Les principales ressources d'Île-de-France Mobilités que sont les recettes tarifaires et le versement mobilité devraient être en 2022 plus de 700 M€ en deçà des projections réalisées avant la crise.

Or, face à cela, les dépenses d'Île-de-France Mobilités restent dynamiques, notamment du fait du maintien d'un niveau d'offres élevé malgré la crise sanitaire, des contrats signés avec les deux principaux opérateurs de transport que sont la RATP et la SNCF et de la politique d'investissement nécessaire à l'amélioration de la desserte de tous les Franciliens et de la qualité de service. Au mois de novembre, le réseau d'Île-de-France Mobilités accueillait un peu plus de 80% de ses voyageurs habituels avant crise. Les transports en commun en Île-de-France se doivent d'être au rendez-vous.

Île-de-France Mobilités a intégré des mesures d'économie ou d'étalements de ses dépenses pour permettre d'adopter un budget équilibré et la poursuite des investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de service pour les voyageurs.

En chiffres :

- Dépenses de fonctionnement de 10,5 milliards d'euros dont :
 - o 3,3 Md€ versé à la SNCF
 - o 4,6 Md€ versé à la RATP
 - o 1 Md€ versé aux entreprises exploitant les bus (hors RATP)
 - o 0,8 Md€ pour les autres dépenses dont les transports scolaires, la tarification sociale, l'information voyageur, etc.
- Dépenses d'investissements de 4,2 Md€, en augmentation de 27% par rapport à 2020 (pour mémoire, avant 2016, les dépenses d'investissement étaient en moyenne de 500 M€ par an) dont :
 - o 1,9 Md€ pour le matériel roulant, renouvellement et modernisation (Trains, métros, bus, trams)
 - o 0,4 Md€ pour l'amélioration de la qualité de service
 - o 0,4 Md€ pour la transition énergétique des centres opérationnels bus (foncier, travaux, acquisition)
 - o 0,35 Md€ pour les projets en maîtrise d'ouvrage IDFM

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilles : sebastien.mabilles@iledefrance-mobilites.fr – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

